

RÈGLEMENT DU TIRAGE AU SORT.

“Tirage au sort - Notre cadeau de Noël BBG”

Jeu gratuit et sans obligation d’achat.

Article 1 : Société organisatrice

La SAS **BBG Market**, sis 3 rue des moissons - 59 520 Marquette-lez-lille, France, organise un jeu gratuit sans obligation d’achat dont les modalités sont décrites dans le règlement ci-dessous, en simultanée dans tout leur magasin (BBG Market -Marquette / BBG Market - Lezennes / BBG Market - Petite-Forêt/ BBG Market - Capinghem)/ BBG Market Outreau) du 25/12/19 au 25/12/19.

Article 2 : Participation

Ce jeu est gratuit et sans obligation d’achat. Il est ouvert à toutes les personnes physiques majeures au jour de leur participation, résidant en France métropolitaine et Corse, à l’exception du personnel des magasins BBG Market et de leur famille et des personnes ayant participé à la conception et à l’organisation du jeu (1^{er} degré, collatéraux).

Toute information personnelle indispensable pour participer au jeu, communiquée par le joueur au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu’elle serait incohérente et/ou fantaisiste ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation dudit joueur.

Article 3 : Conditions de participation

Il peut n’y avoir qu’une participation par foyer (même nom, même adresse) et par jour.
Le jeu concours est organisé du mercredi 25/12/19 à partir de 00H00 au mercredi 25/12/19 à 23H59.

Article 4 : Déroulement de la participation

Article 4-1 : Participation

Le participant peut participer au jeu-concours exclusivement de la manière suivante :

Le jeu, sous forme d’un tirage au sort est accessible sur les sites suivants : Instagram et Facebook, www.bbgmarket.com

Article 4-2 : Dotations mises en jeu

Lots	Nb. de gagnants
1 théière en fonte modèle HANAMI émeraude	5

Article 5 : Gains et distributions des lots

Les gagnants seront tirés au sort le 26/12/19 et prévenus par téléphone.

Article 6 : Modalités d'obtention de la dotation

Chaque gagnant recevra sa dotation en se rendant personnellement dans le magasin BBG qu'il aura préalablement renseigné en participant au tirage au sort. La récupération du lot se fera au minimum 48H après que le gagnant ait reçu la notification. Il ne sera effectué aucun envoi par la poste ou tout autre moyen d'expédition.

Ils seront invités à venir retirer leur lot en magasin avant le 31/12/19.

Tout renseignement erroné concernant le numéro de téléphone mobile du participant, empêchant ainsi de le contacter, entraînera la remise en jeu du lot. Un second tirage au sort aura lieu. Ce second gagnant sera contacté de la même manière. Si celui-ci s'avère avoir également renseigné un numéro de téléphone mobile erroné, le lot ne sera pas remis en jeu.

Le lot ne pourra pas être échangé, y compris contre sa valeur en numéraire ou bons d'achats, sauf mention complémentaire. BBG Market se réserve tout de même le droit de remplacer à tout moment le lot proposé ci-dessus par un autre lot de même valeur.

Si le gagnant dépasse la date limite ou que le lot n'ait pas été remis en jeu, BBG Market se réserve le droit de conserver le lot et celui-ci pourra être réutilisé lors de l'organisation d'un autre jeu, sans que la responsabilité de BBG Market puisse être engagée.

Article 7 : Force majeure, modification, prolongation, responsabilité, annexes

BBG Market se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ces faits, sans que les participants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre pour perte d'une chance.

Le présent jeu sera annulé en cas de force majeure, sans préavis.

Par ailleurs, BBG Market ne saurait être tenu responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment un éventuel retard dans la livraison du lot. Tout litige, toute contestation, toute question sur l'interprétation ou application du présent règlement et tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs du jeu.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles annexes ou additifs, notamment les conditions de gain.

Article 9 : Publicités, Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à BBG Market et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Chaque participant est informé que BBG Market ne peut utiliser les informations recueillies que dans le strict cadre de l'autorisation accordée par le participant.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à BBG Market.

Du fait de sa participation au jeu concours, le joueur accepte par avance la publication éventuelle de son nom, prénom, ville de domicile et photographie sur tous les supports promotionnels de BBG Market sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné mentionné à l'article 5, et ceux pendant un délai de 12 mois.

Article 10 : Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. BBG Market ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

BBG Market mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant BBG Market ne saurait être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

Article 11 : Consultation du règlement

Toute personne désirant obtenir le règlement complet peut en faire la demande par e-mail à l'adresse suivante : communication@bbgmarket.com ou en faire la demande en magasin. Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.